



FIT - EUROPE

CENTRE REGIONAL EUROPE DE LA
FEDERATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS
europe@fit-ift.org

Mission de FIT-Europe

(Projet élaboré le 5 avril 2007)

Objectifs de FIT-Europe

La mission de FIT-Europe est de

favoriser les intérêts des traducteurs professionnellement actifs en Europe.

A cet effet:

- a) FIT-Europe cherchera à **promouvoir l'image de la traduction** en tant qu'activité professionnelle, inscrite dans la réalité socio-économique des Etats européens et participant au bien-être des populations du continent.
- b) FIT-Europe s'efforcera de faire **reconnaître** par les citoyens européens **les apports des professionnels de la traduction** et des activités connexes à la traduction professionnelle
- c) FIT-Europe s'efforcera d'**obtenir** des autorités européennes **une protection formelle du statut des traducteurs professionnels**, ainsi qu'une reconnaissance explicite de la spécificité de leur métier.

Moyens de FIT-Europe

Pour parvenir à une protection du statut des traducteurs professionnels et une reconnaissance formelle de la spécificité du métier de la traduction au niveau européen, il importe que FIT-Europe dégage les caractéristiques communes en matière d'exercice de la traduction professionnelle dans les divers pays européens et dresse un profil du traducteur européen.

FIT-Europe devra aussi encourager le rapprochement des conditions de formation, d'accès au métier, de pratique et de reconnaissance de la profession dans les différents pays d'Europe et, à cet effet, faciliter et promouvoir les contacts entre les associations européennes pour les rapprocher, ainsi que favoriser les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles entre les divers pays européens.

Stratégie

Pour atteindre les buts fixés, FIT Europe doit agir dans plusieurs directions, mais en respectant toujours et partout le principe de subsidiarité par rapport aux associations nationales de traducteurs:

1. Coordonner le travail des associations européennes de traducteurs

Ce travail de coordination vise à éviter la duplication d'efforts et à permettre que les différents acteurs profitent des activités des uns et des autres. FIT-Europe doit être disponible et ouverte à toutes les sollicitations qu'elle reçoit, mais agir surtout sur demande des associations européennes.

Actions spécifiques:

Rassembler et classer des informations, lancer des projets spécifiques sur demande de plusieurs associations, participer à des réunions européennes de coordination. Organiser la représentation d'associations européennes dans des cénacles où leur présence ne peut être assurée.

2. Servir de point de centralisation et divulgation des informations concernant les associations européennes de traducteurs

FIT-Europe doit faciliter le partage des informations entre acteurs de la traduction en Europe, en permettant ainsi que les expériences des uns soient connues des autres.

Actions spécifiques:

Mise en place et actualisation d'un site Internet européen; envoi régulier de circulaires informatives

3. Représenter collectivement les associations de traducteurs européennes

FIT-Europe doit assumer la représentation de ses associations membres lorsque des instances souhaitent n'avoir qu'un interlocuteur au niveau continental. De telles activités doivent viser à promouvoir le profil du traducteur européen en permettant que les diverses associations parlent d'une seule voix; elles doivent aussi toujours mettre en avant le professionnalisme des traducteurs européens et l'exigence de reconnaissance de leur statut. Cette représentation n'est possible qu'après avoir attentivement écouté les souhaits des associations nationales et à la condition de rendre compte régulièrement de ses activités dans le domaine. Les prises de position de FIT-Europe doivent refléter précisément la vision des associations nationales.

Actions spécifiques:

Participation à des réunions avec les instances de l'Union européenne et d'autres organismes pan-européens. Collaboration avec d'autres organisations pan-européennes, dans tous domaines concernant de près ou de loin la traduction. Divulguer mondialement les actions collectives européennes et leurs résultats (norme EN15038, etc.).

4. Prendre des initiatives sur des points spécifiques et publier des recommandations

FIT-Europe doit promouvoir des réflexions communes sur des sujets à portée transfrontalière et en publier les résultats sous forme de conseils, recommandations ou prises de position. Cette activité doit servir à donner une assise plus large aux actions des diverses associations nationales européennes.

Actions spécifiques:

Recommandation sur les procédures de certification; séminaire sur la propriété des mémoires de traduction; suggérer des points communs à inclure dans le profil du traducteur européen

5.- Développer le sentiment d'appartenance des traducteurs à un métier spécifique

FIT-Europe doit encourager les associations nationales à promouvoir la prise de conscience de leurs membres par rapport au caractère professionnel, spécialisé et international de leur activité. Elle doit faire connaître les avantages de la participation des traducteurs à des organisations professionnelles et en promouvoir la création là où elles n'existent pas, notamment au sein d'instances supranationales.

Actions spécifiques:

Faire circuler les informations sur les initiatives de ses diverses associations membres (congrès, actions de formation, autres initiatives); contacter les groupes de traducteurs des diverses organisations continentales et leur proposer des possibilités d'expression collective; encourager la création d'associations professionnelles là où elles n'existent pas.

6. Rapprocher les normes et pratiques des traducteurs dans les pays européens

FIT-Europe doit dégager les caractéristiques communes aux divers pays européens et les mettre en avant, dans les domaines de l'accès au métier, de la formation continue, de l'accréditation, de la protection du titre, parmi d'autres points. Elle doit proposer des exemples à ses associations membres et les encourager à adopter les bonnes pratiques et démarches qui ont réussi au-delà de leurs frontières nationales.

Actions spécifiques:

Encourager la participation à des réunions de coordination des associations européennes et proposer la présentation d'expériences nationales au niveau européen.

7. Promouvoir l'image des traducteurs en Europe

FIT-Europe doit fournir toute l'assistance nécessaire aux associations nationales pour que celles-ci présentent à leurs autorités et au public en général les diverses caractéristiques de la profession et donnent une image positive des traducteurs, afin de créer un sentiment positif envers eux. FIT-Europe ne doit se substituer à ses associations membres que s'il s'agit de campagnes internationales ou d'autorités pan-européennes.

Actions spécifiques:

Organiser et mettre à disposition des données actualisées sur les diverses facettes de l'exercice du métier de traducteur. Tenir une liste des personnes susceptibles d'intervenir à l'étranger pour assister les associations des divers pays dans leurs activités de promotion.

Questions structurelles

Les activités de FIT-Europe sont régies par divers textes statutaires:

- Les Statuts de la Fédération internationale des traducteurs, Association internationale autorisée par arrêté ministériel du 18 mars 1954, enregistrée à la Préfecture de police de Paris le 15 juin 1954 sous le n° 26.721
- Les Statuts du Centre régional Europe de la FIT, adoptés par l'Assemblée générale de Strasbourg, le 24 juin 1995 et amendés par l'Assemblée générale de Kolding, le 5 octobre 1996
- Les Directives pour la création de Centres régionaux de la FIT et les activités d'un Centre régional de la FIT, adoptées par le Conseil de la FIT à Genève, en avril 1998

Si les associations de traducteurs européennes approuvent le projet de mission de FIT-Europe, celle-ci devra comparer les textes statutaires existants avec sa pratique actuelle et avec les objectifs et missions qui leur sont assignés, afin de déterminer si sa structure actuelle permet de mettre en oeuvre les vœux de ses mandants. Le résultat d'un tel examen devra être soumis aux associations européennes, avec des recommandations et un exposé clair des conséquences de chaque option envisagée (maintien, adaptation, changement).

Les ressources humaines de FIT-Europe sont réduites: il convient donc d'examiner jusqu'à quel point certaines des missions peuvent et/ou doivent être déléguées à des associations nationales spécifiques ou à des groupes de travail extérieurs au Comité directeur, mais toujours sous la responsabilité des organes de FIT-Europe.

FIT-Europe travaille actuellement sans budget, mais a la possibilité de demander le versement de cotisations volontaires aux associations de traducteurs qu'elle réunit. Il conviendra aussi d'examiner cette question en détail lors de l'évaluation des diverses options de structure et de présenter des propositions concernant le financement des actions décidées par les associations de traducteurs européennes.